



Menace d'un huissier pour une dette de mon fils

Par **bremeersch josiane**, le **21/04/2017** à **12:55**

Bonjour,

Mon fils a une dette mais il ne vit pas chez moi, il vit en caravane, il ne travaille pas et l'huissier me menace de venir saisir mes meubles pour payer la dette de mon fils. Que puis je faire ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **21/04/2017** à **12:58**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas caution, rien à craindre...

Par **marie076**, le **21/04/2017** à **13:01**

Bonjour

oui c'est du grand n'importe quoi sauf si vous êtes caution, mais même dans cette hypothèse il faudrait un jugement , l'huissier n'étant qu'un exécutant. Sur quoi se base t-il pour vous menacer de saisir vos meubles ??

Par **Tisuisse**, le **21/04/2017** à **15:03**

Bonjour,

Je ne suis pas certain que ce soit bien un courrier d'un huissier. Ce type de missive émane probablement d'une officine de recouvrement. Dans ce cas, rien à craindre, ces officines n'ont aucun pouvoir. Seul un huissier, nanti d'un titre exécutoire délivré par un juge, peut procéder à une saisie.

Par **marie076**, le **21/04/2017** à **15:08**

Ah elle aurait confondu avec une agence de recouvrement ??
Dans ce cas elle met au panier

Par **Tisuisse**, le **21/04/2017** à **15:11**

Il faudrait déjà regarder l'en-tête de l'expéditeur et vérifier, sur internet (google est votre ami pour ça) qui est vraiment cet expéditeur. S'agit'il de dettes suite à emprunt auprès d'établissements bancaires ou de dette au Trésor Public (impôts par exemple) ?